Les Travailleurs des Chemins de fer

Après la démission de M. Guérard

On sait que les adversaires de M. Guérard avaient fondé au sein du syndicat national un « groupe de défense syndicaliste révolutionnaire », dont le but était de lutter contre l'influence du secrétaire général du conseil d'administration. M. Guérard, ayant donné sa démission à l'issue du dernier congrès, les fondateurs du groupe de défense syndicaliste estiment que leur œuvre est terminée.

M. Le Guennic vient d'adresser à ses amis une circulaire ainsi conçue :

Notre groupe de défense syndicaliste révolutionnaire du syndicat national des chemins de fer va disparaître.

Nous avions fondé ce groupe dans les conditions que l'on sait, pour pouvoir résister aux menaces d'exclusion qui nous visaient. Après les débats du dernier congrès et l'ordre du jour qui fut voté, notre groupe n'avait plus de raison d'être.

Il va donc se dissoudre... pour toujours, espérons-le.

Cependant au cas bien improbable, où les décisions du congrès ne seraient pas respectées ; au cas où les révolutionnaires se verraient encore menacés ; au cas où la Tribune de la voie ferrée ne leur serait pas largement ouverte comme à tous les syndiqués, ainsi que cela fut décidé, nous nous verrions contraints de reconstituer notre groupe et de recommencer l'agitation.

Nous l'avons déjà dit : nous ne demandons qu'une chose, [illegible] entre tous les syndiqués ; mais pour cela, il est nécessaire que tous nos droits soient respectés.

Si de nouvelles dissensions éclataient, on peut être sûr que ce n'est pas nous qui les aurions provoquées.

La réintégration du général d'Amade

On assure que le gouvernement va redonner un commandement au général d'Amade, qui avait été frappé, on s'en souvient, à la suite de son interview sur le rôle des Espagnols au Maroc.

Les antimilitaristes

De nombreux placards anarchistes et antimilitaristes très violents, invitant les soldats à la désertion, ont été affichés aux abords des casernes de la garnison de Reims. Ces placards ont été aussitôt lacérés par la police.

Un magistrat en Cour d'Appel

LE CAS DE M. DURAND

procureur de la République de Montargis

La première chambre de la cour d'appel d'Orléans s'est réunie, hier, pour examiner la plainte en tentative d'extorsion de fonds déposée par M. Boivin, propriétaire aux Calinons, près de Montargis, contre M. Durand, procureur de la République à Montargis.

Rappelons brièvement les faits.

Il y a deux ans et demi, M. Boivin recevait deux lettres anonymes, l'accusant d'actes immoraux. Quelques jours après, une lettre, écrite sur du papier identique, lui parvenait; elle était signée de M. Durand, procureur de la République, qui lui demandait de lui prêter mille francs.

M. Boivin eut la conviction que les trois lettres étaient de la même personne, mais il ne dit rien.

Au mois de mai dernier, M. Boivin perdait un procès en divorce contre sa femme. Il accusait aussitôt le procureur de Montargis d'avoir, par vengeance, pesé sur la décision des juges et il déposait entre les mains du procureur général d'Orléans une plainte en tentative d'extorsion de fonds contre M. Durand.

L'audience de la cour d'appel est ouverte à une heure.

M. Pachot préside, assisté de six conseillers. M. Cumenge, procureur général, occupe le siège du ministère public.

M. Durand est appelé le premier.

Le président. — Vous allez entendre l'accusation dont vous êtes l'objet, vous répondrez ensuite.

M. Durand s'assied devant la cour; il est assisté de Mᵉ Salvie, bâtonnier du barreau de Riom.

M. Boivin est invité à produire ses accusations. Il expose les détails de l'affaire. Il rappelle l'histoire des deux lettres anonymes, les menaces du procureur lui faisant entrevoir une arrestation possible, l'arrivée de la troisième lettre, signée de M. Durand demandant un prêt d'argent, et le refus opposé par lui à cette demande.

Le président. — Quand M. Durand est revenu à Montargis, quelle a été votre attitude ?

R. Elle a été la même qu'avant.

D. Lui avez-vous serré la main ?

R. Oui.

D. Lui parliez-vous ?

R. Oh ! je lui adressais des paroles banales : Bonjour ! Bonsoir !

D. Avez-vous reçu de nouvelles lettres ?

R. Non. Je n'ai parlé à M. Durand qu'après les plaidoiries relatives à mon divorce. Je suis allé le trouver à sa table et lui ai demandé ce que ferait le tribunal. Il m'a répondu que je serais condamné. En effet, je perdis mon procès.

Après le jugement, il me dit : « Si vous m'aviez prêté l'argent que je vous demandais, le jugement aurait été tout autre ».

Le président. — Êtes-vous bien sûr de ce que vous dites là ?

R. Oui, je le jure. C'est alors que j'ai parlé à des amis des lettres anonymes que j'avais reçues, et l'on m'a conseillé d'adresser une plainte au procureur général.

Mais avant d'aller à Orléans, je suis allé trouver M. Durand et je lui ai dit que j'allais porter les trois lettres au procureur général.

M. Durand, s'il avait été innocent, aurait bondi, frappé, m'aurait fait arrêter, que sais-je...

Il n'a rien dit ; il a blêmi, il a ouvert de grands yeux ; mais il n'a pas bougé.

Je suis allé chez le procureur général.

Le procureur général. — Quand vous êtes venu me trouver, vous étiez en colère non seulement contre M. Durand, mais contre tout le tribunal de Montargis. Je vous ai demandé de réfléchir, puis de m'adresser une plainte écrite.

M. Boivin. — Avant de commencer la guerre, j'ai dit à mes enfants : « Les journaux vont s'emparer de cette affaire ; je vais recevoir des injures. Avant de courir le risque de voir des gens chercher à me déshonorer, faut-il que je poursuive ? »

Mes filles et mes gendres ont répondu qu'il fallait marcher ; et j'ai porté ma plainte.

Le procureur général. — Lors de votre confrontation avec M. Durand, dans mon cabinet, j'ai voulu avoir de vous toute la vérité. Vous avez répondu : « J'ai la bouche cousue ».

M. Boivin. — Je suis resté fidèle à la ligne de conduite que m'avaient tracée mes conseils.

Le procureur général. — Je vous ai demandé de me dire ce que vous aviez répété à tous les journalistes.

M. Boivin. — Je n'ai parlé aux journalistes que quand j'ai vu qu'aucune suite n'était donnée à ma plainte. Un petit mot de vous ou du ministère de la justice m'aurait fait prendre patience.

M. Viguerон, président du tribunal de Montargis, démissionnaire, cité à la requête de M. Durand, déclare ne savoir de l'affaire que ce qu'ont rapporté les journaux et ce que M. Durand lui a dit.

Les rapports de M. Durand et du tribunal de Montargis furent, de son temps, de la plus parfaite correction. Et le témoin fait l'éloge du procureur de la République.

La parole est ensuite donnée à M. le procureur général Cumenge qui demande un supplément d'enquête afin d'apporter la lumière complète aux débats, étant donné surtout que de la première enquête il résulte que d'autres faits semblables à celui pour lequel le procureur est poursuivi, lui sont imputables, faits qui auraient été commis à Vichy, il y a huit ans.

Puis la parole est donnée à l'avocat de M. Durand, maître Salvie, qui traite toutes les allégations de M. Boivin de récits à la Rocambole et de conte bleu, s'élève contre la demande de supplément d'enquête et demande l'acquittement de son client.

Mᵉ Séjourné se présente au nom de M. Boivin, se porte partie civile et sollicite un franc de dommages-intérêts, subsidiairement une enquête complémentaire.

Il donne lecture d'une lettre de M. Varinard, expert près des tribunaux, déclarant que la similitude des écritures porte à croire que les lettres anonymes sont de la même écriture que la lettre de M. Durand. L'expert dit que dans ces lettres l'identité est très reconnaissable malgré les procédés graphiques différents.

Mᵉ Séjourné demande en terminant de donner à cette déclaration les conclusions qu'elle comporte. Après une réplique de Mᵉ Salvie, l'avocat de Durand, la cour se retire pour délibérer.

Elle rapporte, à 6 heures ½, un arrêt aux termes duquel elle reçoit Boivin partie civile et ne trouvant pas dans la cause les éléments suffisants pour statuer, elle commet M. Latour, conseiller à la cour, pour prendre des mesures qu'il jugera utiles pour arriver à la manifestation de la vérité.

Chambre des Députés

Paris, 20 décembre.

La séance du matin est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Étienne.

Le Budget du Commerce

On reprend la suite de la discussion du budget du commerce.

La marine marchande

M. Le Bail présente quelques observations sur la proposition de M. l'amiral Bienaimé tendant à concentrer dans le même ministère, les services commerciaux de la marine marchande.

M. Le Bail. — Le mal dont souffre notre marine marchande ne vient pas de l'organisation administrative des services ; il doit être attribué plutôt aux conditions d'infériorité dans lesquelle notre marine marchande se trouve placée vis-à-vis des marines étrangères au point de vue du frêt.

Il serait très difficile de faire apercevoir entre les diverses attributions qui appartiennent aujourd'hui au ministère de la marine quelles sont celles qui d'après M. l'amiral Bienaimé, constitueraient les services commerciaux et pourraient être rattachées à un autre ministère. Il y a, entre tous ces services, un lien trop étroit pour les séparer.

Les inscrits maritimes, par tradition, par sympathie sont attachés au ministère de la Marine; ils ont toujours protesté et protestent encore contre le transfert des services à un autre ministère. (Applaudissements).

L'Enseignement technique

ET L'APPRENTISSAGE

M. Dubois présente des observations sur l'enseignement technique.

M. Dubois. — La situation des préposés à l'apprentissage doit être réglée d'une façon plus précise, de façon que les obligations des communes à leur égard soient bien définies.

Ces préposés, qui sont la cheville ouvrière des écoles pratiques de commerce et de l'industrie, reçoivent des traitements très variables selon les communes ; il y en a qui touchent 1.200 francs, d'autres 1.800, d'autres 2 à 3.000 francs.

L'inégalité des traitements de ces préposés qui remplissent les mêmes fonctions produit un effet de démoralisation.

Le Ministre. — En ce qui concerne l'enseignement technique, notre infériorité tient à ce que cet enseignement n'a pas encore sa charte et à ce que nous n'y consacrons pas des crédits suffisants. Cependant, des progrès importants ont été réalisés depuis dix ans. L'École centrale, les Écoles d'Arts et Métiers assurent le recrutement des ingénieurs et des contremaîtres dont nous avons besoin. Les Écoles de Commerce nous donnent le personnel de commerçants.

C'est à la base que l'insuffisance de l'organisation se fait sentir, encore que nous ayons un nombre d'écoles pratiques dont il serait injuste de méconnaître les services.

Il y a environ 100.000 jeunes gens qui reçoivent l'enseignement professionnel. C'est un nombre insuffisant. Nous devons affecter à l'enseignement professionnel des crédits plus considérables. Le développement du commerce et de l'industrie est fonction de l'enseignement technique et professionnel.

En ce qui concerne la marine marchande, le gouvernement s'inspirera, dans les décisions à intervenir, des considérations qui ont été développées. Les observations de M. Dubois, sur l'organisation de l'enseignement professionnel, méritent d'être retenues.

Les écoles pratiques rendent le plus grand service à notre enseignement. Les contremaîtres, qui donnent l'enseignement technique, sont choisis par les communes. Il convient de respecter la liberté des communes en dirigeant leur choix.

M. Modeste Leroy. — Sous quel régime seront placées les cinq écoles pratiques qui vont être créées cette année ?

Est-ce le régime de l'autonomie pure et simple, ou le régime de l'autonomie mixte ? Les écoles seront-elles placées au contraire sous le condominium que la Chambre a voulu faire disparaître une fois pour toutes ?

M. Dron. — On précisera le problème qui s'est posé devant la Chambre à l'occasion de la discussion du chapitre 104 de l'instruction publique. J'espère que, d'ici là, le gouvernement se sera mis d'accord sur la participation que les ministères de l'instruction publique et du Commerce doivent prendre dans la direction des écoles techniques.

La discussion générale est close.

M. Drelon présente sur le chapitre 13 un projet de résolution tendant à ce que les ouvriers titularisés des Écoles d'Arts et Métiers obtiennent la paie au mois, comme tout le personnel enseignant.

M. Ghesquière appuie le projet de résolution en rappelant que le ministre du Commerce a promis, il y a deux ans, aux délégués des ouvriers, de réaliser cette amélioration.

Le projet de résolution est adopté. La suite de la discussion est renvoyée.

La séance est levée à midi et demi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 3 heures 20, sous la présidence de M. Henri Brisson.

Une interpellation de M. de Ramel sur l'entrave apportée en fait à la liberté des cultuels est jointe à la discussion du budget de l'instruction publique.

Les directeurs des Écoles pratiques

DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

La Chambre reprend la discussion du budget du Commerce.

M. Pinault demande sur le chapitre 17, le relèvement du traitement de directeur des écoles pratiques de commerce et d'industrie.

M. Pinault. — Le traitement des directeurs est inférieur à celui des professeurs. Une augmentation de 500 francs pour chaque directeur suffirait pour le moment ; la dépense totale serait de 30.000 francs.

Il serait temps de passer des paroles aux actes et de tenir les promesses faites.

Le Ministre du Commerce. — M. Pinault aura satisfaction au prochain budget.

Les derniers chapitres du budget du Commerce sont adoptés. La Chambre adopte le budget de l'École centrale.

A l'unanimité de 445 voix la Chambre adopte le projet de budget de l'Algérie.

Vote de deux douzièmes provisoires

M. Paul Doumer, rapporteur général, donne lecture du rapport sur le projet de loi portant ouverture de deux douzièmes provisoires sur l'exercice 1910. L'urgence est déclarée.

A la majorité de 448 voix contre 51 sur 502 votants, l'ensemble du projet de loi est adopté.

Les chemins de fer Éthiopiens

M. Jaurès attaque le gouvernement

Le rapporteur général donne lecture du rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, adopté avec modifications par le Sénat, portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1909.

La discussion immédiate est ordonnée. M. de Villebois-Mareuil profite de cette occasion pour demander au ministre des Affaires étrangères des explications sur les difficultés qui se sont élevées entre la Compagnie des chemins de fer Éthiopiens et le Négus. Il rappelle dans quelles conditions la Chambre adopta le projet de loi ratifiant la convention passée entre la Compagnie et le gouvernement éthiopien.

M. Jaurès lui succède à la tribune.

M. Jaurès accuse le gouvernement d'avoir trompé la Chambre.

M. Jaurès. — Au mois de mars 1909, j'avais demandé qu'avant de ratifier cette convention soumise à la Chambre on s'assurât que la convention Vitalien, qui devait expirer en 1908, n'était pas caduque. En outre, je demandais s'il était exact que la nouvelle convention fût acceptée par le Négus.

M. le Ministre des Affaires étrangères a affirmé que la convention tenait toujours et que l'accord avec le gouvernement éthiopien était complet. Or, il résulte de la note lue par M. de Villebois-Mareuil que l'accord n'existait pas à ce moment et que, pour le réaliser, il a fallu faire des concessions importantes relativement au contrôle.

La première société était en faillite ; ce qui lui devait rester ! Vous lui avez accordé une indemnité de dix-huit millions, alors que les administrateurs auraient dû être traduits en correctionnelle. (Mouvements divers).

Je déposerai tout à l'heure une demande d'interpellation et dans mon ordre du jour, je proposerai : 1° un blâme au gouvernement pour avoir mal renseigné le Parlement ; 2° le renvoi à la commission des affaires étrangères de tous les documents concernant l'affaire éthiopienne depuis l'origine ; 3° la suspension de l'émission des titres garantis du gouvernement jusqu'au dépôt du rapport de la commission. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Déclaration du Ministre des Colonies

M. Trouillot répond à MM. Villebois-Mareuil et Jaurès.

— Le droit de contrôle de l'État français n'a pas été abandonné comme les interpellateurs l'ont affirmé. En juin 1909, le représentant de la Compagnie, M. Haliot, s'est trouvé à Addis-Abbaba, en présence de difficultés considérables. Du côté de l'Abyssinie on prétend que les travaux n'ont pas été exécutés en temps utile.

Le traité Vitalien est mis en discussion. C'est alors que MM. Haliot et Loras Tessamo, ministre des affaires étrangères, dressent deux documents qui sont soumis au ministère intéressé.

Dans la lettre adressée par le ministre des colonies, il était déclaré qu'en aucun cas la convention du 8 mars 1908 ne pourrait être modifiée en ce qui touche le droit de contrôle de l'État français.

A l'heure actuelle le contrat Vitalien est non seulement accepté, mais encore exécuté par le gouvernement éthiopien qui a nommé le contrôleur et l'administrateur éthiopiens, conformément au contrat de concession. Le versement des deux millions d'actions prévus par le contrat a été effectué.

En résumé, la déclaration de M. Haliot, loin d'affaiblir les droits du gouvernement, n'a fait que les confirmer. (Applaudissements).

Intervention du Ministre des Affaires étrangères

M. Pichon confirme les renseignements de son collègue des Colonies.

M. Pichon. — M. Jaurès a essayé de faire croire que j'avais apporté des renseignements inexacts devant le Parlement.

Je n'ai apporté que les renseignements fournis par nos agents. On a tout fait pour entraver l'œuvre française.

Je déclare que je ne tolérerai pas que l'on injurie de la façon qu'on l'a fait, nos agents. (Applaudissements).

Jamais le contrôle du Parlement ne s'est exercé de façon plus complète que dans cette affaire. Nous voulons que la Compagnie de chemins de fer soit française. Le gouvernement entend exercer les prérogatives du pouvoir exécutif.

M. Jaurès réplique

M. Jaurès remonte à la tribune. Les explications fournies par les deux ministres ne l'ont pas convaincu, il maintient son ordre du jour.

M. Caillaux, en qualité de ministre des Finances, appuya devant le Parlement la convention et n'a aucune peine à démontrer que les droits de la France sont sauvegardés.

Au nom de la commission des affaires extérieures, M. Deschanel promet toute surveillance dans l'exécution de la convention.

La discussion est close.

Les déclarations du gouvernement approuvées

M. le Président met aux voix la priorité en faveur de l'ordre du jour Fourès.

Il est repoussé par 435 voix contre 81.

La Chambre adopte par 425 voix contre 51 un ordre du jour de M. Albin Rozet approuvant les déclarations du gouvernement.

La clôture

M. Brisson lit le discours de clôture.

La Chambre s'ajourne au deuxième mardi de janvier.

La séance est levée à 7 h. 15.

SÉNAT

Paris, 20 décembre.

Les sénateurs n'en auront eu aujourd'hui leur récompense. En arrivant au Sénat à l'heure à laquelle leur président leur avait donné rendez-vous, soit une heure et demie, ils ont pu voir évoluer au-dessus du Palais du Luxembourg, un superbe dirigeable militaire, très probablement celui offert au ministère de la Guerre par les frères Lebaudy.

La séance est ouverte à 1 heure 40, par M. Dubost, en présence d'une douzaine de sénateurs.

Le projet de révision des tarifs douaniers est renvoyé à la commission des douanes.

Le Sénat vote le projet de budget de l'Algérie, auquel il apporte une modification qui obligera le retour à la Chambre. Il repousse en effet l'article relatif à l'extension des attributions du bureau de l'Algérie au ministère de l'Intérieur.

Les Crédits supplémentaires

Puis on passe à l'examen du cahier de crédits supplémentaires votés par la Chambre et s'élevant à la somme de 95 millions en chiffres ronds.

M. Riou, sénateur du Morbihan, estime que la situation du budget de 1909 est de nature à justifier toutes les inquiétudes. Elle fait déjà prévoir, toute provisoire qu'elle soit, un sérieux déficit.

M. Riou. — M. Doumer, rapporteur général à la Chambre, a attiré sur ce point l'attention de ses collègues. M. Gauthier, notre rapporteur général, en fait autant. C'est dans ces conditions qu'on nous demande aujourd'hui de voter des crédits supplémentaires.

Passant à l'examen des crédits, M. Riou sollicite quelques explications de M. Pichon au sujet de l'acquisition du palais Farnèse, de M. le général Brun sur l'emploi des troupes dans les grèves, et notamment des frais de transport de la gendarmerie. Il proteste contre le dépôt des douzièmes provisoires en demandant toutefois au ministre des Finances de ne pas étrangler la discussion du budget au Sénat. (Très bien ! à droite).

M. Gauthier, rapporteur général, appelle les critiques de M. Riou en ce qui concerne l'augmentation croissante des crédits supplémentaires. Il fournit au Sénat des renseignements au sujet de la répartition du crédit de 900.000 fr. destiné à l'aviation militaire.

Le ministre des Finances constate lui aussi avec regret l'augmentation constante des crédits supplémentaires. Il affirme au Sénat sa volonté bien arrêtée d'obtenir de ses collègues des prévisions de crédits bien proportionnées aux besoins à l'effet d'éviter par la suite des demandes d'argent analogues à celles contre lesquelles se sont élevés les précédents orateurs.

M. le Provost de Launay joint ses critiques à celles de M. Riou. Il proteste contre la mauvaise qualité des allumettes, contre les augmentations de crédits demandés pour le personnel des contributions indirectes, des arsenaux ; il signale la [illegible]

L'orateur [illegible] Enfin, il s'élève contre les retards trop fréquents des trains de bestiaux sur les lignes de l'État.

M. le Provost de Launay. — Mes observations ont pu paraître quelque peu décousues, cela tient à ce que les crédits nous sont demandés à une heure tardive et que nous devons les voter à la hâte.

M. Cochery (ministre des Finances). — Ils ont été déposés au début du mois de novembre.

M. le Provost de Launay. — Est-il vrai que nous sommes appelés à les voter le 20 décembre, sur un rapport qui a été distribué hier ? C'est là une pratique déplorable. Il faut qu'une telle situation cesse.

M. Richard Waddington sollicite de M. Pichon quelques explications sur la situation dans laquelle nous nous trouvons vis-à-vis du gouvernement italien dans la question de l'acquisition du palais Farnèse.

M. Pichon (ministre des Affaires étrangères). — C'est à la suite d'un accord intervenu entre les deux gouvernements que le projet d'acquisition du palais Farnèse a été déposé à la Chambre. La commission des finances du Sénat a incorporé le crédit dans les crédits supplémentaires. C'est à ce moment que le gouvernement italien m'a avisé qu'il estimait ne pouvoir autoriser l'acquisition que par la voie d'une loi. C'est dans ces conditions que le Sénat se trouve appelé à statuer sur l'achat. Ce vote n'aura d'autre résultat que de donner au gouvernement français les moyens d'acquérir le palais lorsque les deux nations auront trouvé le moyen d'aplanir toutes les difficultés.

M. Riou. — C'est un vote conditionnel ?

Le crédit est accepté sans autre débat.

M. Halgan proteste contre l'exagération des dépenses destinées à solder les frais de séjour de l'ambassade marocaine en France.

M. le Provost de Launay voudrait qu'à l'avenir les services de la gendarmerie ne fussent plus absorbés par le service de la correspondance administrative.

M. Reymond demande si toutes réserves sont faites sur la question de savoir à quels corps seront rattachés les aviateurs militaires.

M. Gauthier (rapporteur général). — Oui, toutes réserves sont faites sur ce point.

M. Brager de la Ville Moysan craint que l'année 1909 ne se solde pour le réseau de l'Ouest, par un déficit de 7 millions sur les prévisions budgétaires.

Les derniers articles des crédits sont adoptés puis l'ensemble à l'unanimité de 261 votants.

L'emprunt de 900 millions

Le projet d'emprunt de 900 millions par la ville de Paris est mis en discussion.

M. Delahaye, s'appuyant sur les considérations émises par M. Denys-Cochin, estime que 500 millions suffiraient à la ville pour les besoins de l'assistance publique et les travaux de voirie. Il sollicite en tout cas de M. de Selves des explications complètes sur les travaux à effectuer.

MM. Lebère, rapporteur; Paul Strauss, sénateur de la Seine, et de Selves, appuient le projet.

L'emprunt est adopté à mains levées.

Les douzièmes provisoires

M. Cochery dépose le projet relatif aux deux douzièmes provisoires applicables aux mois de janvier et février.

M. Boudenoot insiste auprès du ministre des Finances pour que le Sénat soit mis à même d'exercer cette année son contrôle financier dans des conditions régulières.

Enfin, après intervention de M. le Provost de Launay et réplique de M. Cochery, les douzièmes provisoires sont adoptés à l'unanimité de 270 votants.

M. Noël dépose et lit le rapport fait au nom de la commission des douanes sur le projet de loi tendant à modifier la législation douanière en ce qui concerne les poivres importés d'Indo-Chine.

L'ajournement demandé par M. Meunier est repoussé et le projet adopté sans autre débat.

Les Retraites Ouvrières

ajournées à la rentrée de janvier

M. Dubost. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet sur les retraites ouvrières.

M. Gavinot. — Il est un peu tard.

M. Ribot. — Nous pouvons discuter à cette heure-ci.

M. Dubost. — Voulez-vous que je propose l'ajournement.

M. Millerand. — Nous demandons l'ajournement à la rentrée de janvier.

Il en est ainsi décidé.

Après une suspension de séance, M. Barthou dépose le projet de loi sur les chemins de fer éthiopiens, puis il donne lecture du décret déclarant close la session extraordinaire de 1909.

Le Sénat s'ajourne au deuxième mardi de janvier.

LA RÉGION

L'ORGANISATION de l'Apprentissage

PAR les Cours de Perfectionnement

UN PROJET DE M. DRON

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. Dron, député du Nord, maire de Tourcoing, vient de déposer, à la Chambre, une proposition de loi sur l'Organisation de l'apprentissage par les cours de perfectionnement.

Sans vouloir empiéter sur les attributions de notre excellent collaborateur Bertal qui étudiera ce projet dans le détail, il nous paraît intéressant dès aujourd'hui d'en exposer dans les grandes lignes l'économie et les principales dispositions.

La crise de l'Apprentissage

Ces mots : crise de l'apprentissage, sont maintenant passés dans le domaine courant; c'est qu'ils expriment un fait, hélas, généralisé, à savoir qu'en France on ne fait plus d'apprentis. Les causes de cette situation inquiétante sont complexes et nombreuses : évolution économique, développement du machinisme, et, partant, de la spécialisation à outrance, surabondance de la production, qui entraîne le chômage. Le résultat c'est celui que M. Briat, dans le remarquable rapport qu'il écrivait en 1905 sur cette question, énonçait en ces termes affligeants : « Partout s'affirme la décroissance de l'instruction professionnelle des ouvriers français. » Conséquence non moins affligeante : dans les diverses catégories d'industries toutes les places devenues vacantes sont peu à peu occupées par des ouvriers venus des pays voisins, de Belgique, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse, où l'on forme des apprentis.

Pour ne parler que du département du Nord, n'a-t-on pas constaté, surtout dans le bassin charbonnier et métallurgique, combien de mécaniciens, d'ajusteurs, de monteurs, sont Belges aussi, avec cette particularité aggravante, que les meilleurs emplois, ceux de contremaîtres, leur sont trop souvent réservés !

Il y a là un mal dont l'évidence apparaît de plus en plus aux yeux de tous ceux que préoccupe l'avenir économique de notre pays, et c'est contre ce mal que l'on s'est efforcé de réagir en ces temps derniers par diverses propositions tendant à réorganiser l'enseignement professionnel.

Projets de réorganisation de l'apprentissage

Le rapport de M. Dron énumère et étudie les divers moyens proposés pour remédier à la crise de l'apprentissage.

Ces systèmes sont au nombre de trois :

1° Le rétablissement du contrat d'apprentissage (proposition Michel);

2° L'apprentissage corporatif organisé par les associations patronales sous la direction des Chambres de commerce;

3° Et enfin le projet du gouvernement qui est soumis à la Chambre (rapport Astier).

C'est ce dernier projet qui est le plus complet et le plus étudié; il constitue, selon l'expression de M. Dron, « la charte de l'enseignement technique ».

Mais en raison de sa complexité même et de son ampleur, il semblerait qu'il effraye un peu les bonnes volontés; de plus, il soulève quelques objections assez graves, et l'un de ses articles, l'article 2, a même donné lieu à de vives polémiques.

Le côté pair et le côté impair

Le point délicat du projet Astier, c'est qu'il risque de soulever à nouveau une regrettable querelle entre les partisans du ministère du commerce et les tenants du ministère de l'instruction publique; c'est ce que l'on a appelé spirituellement la rivalité du côté impair de la rue de Grenelle (Commerce) et du côté pair (Instruction publique). Auquel de ces deux ministères seront rattachés, les établissements d'enseignement technique commercial ? M. Dron, avec nombre de personnalités autorisées, comme MM. Édouard Petit et René Leblanc, inspecteurs généraux, voit là le germe d'une rivalité qui dégénérera vite en une « bataille sur toute la ligne entre les deux ministères, et dont la conséquence sera un formidable gaspillage d'argent. »

« Cette difficulté n'est pas nouvelle, écrit-il, et c'est précisément parce que nous avons la charge d'administrer une grande ville qu'elle s'est posée devant nous et qu'il a bien fallu que nous trouvions une solution.

« Nous ne voulions pas que l'école primaire supérieure de Tourcoing continuât à sur-

---

Feuilleton du 21 Décembre 1909 — Nº 13

L'Homme sans Figure

Par Albert BOISSIÈRE

— Jim ! criai-je... Jim ! que se passe-t-il ?

Jim, d'une voix défaillante, les prunelles hors des orbites, tremblant de frayeur, eut de la peine à balbutier :

— Ah ! mourir ! mourir ! Le bandit !

Et il se prit à sangloter.

Je courus à la porte de la cuisine et donnai violemment du poing dans les vitres.

— Qui est là ? demanda l'autre nègre.

Bambou me reconnut, ouvrit. Et sa tranquillité déconcertante contrastait singulièrement avec l'épouvante de Jim.

Je me précipitai à l'intérieur. J'aperçus Joë Duncan, le milliardaire.

Je le voyais de dos, en bras de chemise, les manches retroussées, affectionné sur l'évier, à laver ses mains rouges de sang !

Ah ! l'horrible bandit, comme avait dit Jim ! Il se retourna tout d'une pièce et me dit d'une voix très calme :

— D'où sortez-vous, Jonathan ?

Mon visage devait être effrayant à cette minute. Je tendis le bras dans sa direction et, la voix chevrotante d'indignation, je m'écriai :

— Misérable ! Vous avez tué Lucie Weill !

Joë Duncan, sous cette accusation précise, resta un moment interdit. Il prit le temps de la réflexion, s'empara d'un linge pour essuyer ses mains lentement, avec méthode. Puis, d'une voix sourde, après m'avoir dévisagé avec un air singulier, il répondit cyniquement :

— Et quand cela serait ? Est-ce que je vous ai jamais reproché, moi, d'avoir assassiné votre femme ?

Il haussa les épaules et méprisa, en éclatant de rire :

— Vous me faites pitié... avec votre sensibilité déplacée !

VIII

Du criminel attentat qui s'ensuivit

Oh ! cette page que je vais écrire n'est pas la plus douloureuse de cette véridique relation ! Et pourtant j'éprouve, à la commencer, une sorte d'effroi rétrospectif, une sensation fort désagréable, quelque chose qui ressemble à de la peur ! C'est tout à fait curieux... mais je ne trouve pas d'autre mot... oui, à cinq ans de distance, j'ai la mémoire... « physique... » de cette horrible nuit... J'ai peur, rien qu'à écrire ce qui se passa... de ressentir à nouveau les mêmes affres ! J'hésite vraiment ! Je pose la plume au bord de l'encrier... Ma main tremble... Je suis certain que je vais écrire en zig-zag... Un frisson me fige la peau !

Tenez ! ça y est ! Je viens de porter la main à mon front... et mon front est moite de sueur !... C'est stupide d'avoir peur !... Et pour de quoi ? Peur de raconter, en toute sincérité, le criminel attentat de Joë Duncan ! Assurément, je n'y mettrai pas de fioritures... et, si l'image littéraire ne prenait l'allure d'une plaisanterie... je dirais que ce douloureux chapitre a la valeur d'une eau-forte... et que l'eau-forte se suffit à elle-même, sans que j'y ajoute du mien ! Assez d'hésitations ! Je vais être aussi bref que possible !... Je n'ai pas l'ambition d'apitoyer le lecteur sur mon sort ! Quant à faire des effets d'horreur facile, en notant minutieusement les souffrances atroces que j'endurai, outre que cela serait malaisé d'aller au delà de mon évanouissement, j'aurais vraiment crainte d'être au-dessous de la tâche !...

Je sais bien qu'un reporter irlandais a poussé la monomanie du détail exact jusqu'à risquer la pendaison, afin d'instruire les abonnés de son journal, phase par phase, des sensations qu'il éprouva dans une aussi dangereuse expérience !... Mais, j'ai tout lieu de douter de la véracité de son récit ! Et pour son supplice volontaire comme pour le mien qui, lui, ne l'était point, il est plus raisonnable d'avouer que ces souffrances-là ne se racontent pas !

Or, voici, tout simplement, comment les choses se passèrent.

J'étais resté glacé d'effroi devant la cynique apostrophe de Joë... N'écoutant plus mon intérêt qui était toujours ma sauvegarde personnelle, j'étais prêt à bondir sur lui, à lui sauter à la gorge, enflammé par l'horreur d'un aussi odieux forfait, quand, sur un signe de son maître, ce fut Bambou, le nègre à carrure athlétique, planté derrière mon dos, qui m'enserra dans ses deux bras, paralysa mes mouvements, en un clin d'œil, et me terrassa sur le sol carrelé de la cuisine. Je n'eus même pas le temps d'exhaler un cri instinctif d'appel à mon secours !... Cri d'ailleurs inutile ! car qui aurait pu venir à mon secours dans cette maudite demeure, éloignée de toute habitation ? Ni Lucie Weill, qu'on venait d'assassiner, ni Jim, l'autre domestique, qui tremblait de peur, sous l'auvent !...

Joë Duncan m'avait bâillonné d'un tour de mains et je sentais sur mes dents mes lèvres hermétiquement closes avec la bande étroite, tendue à me rompre la mâchoire, d'un fin foulard de soie... Joë passa à Bambou un paquet de cordes et recommanda :

— Vous n'avez pas oublié l'ingénieuse combinaison ?

En quelques minutes, je fus ficelé, sanglé de la tête aux pieds : tout mouvement m'était rendu impossible. Je compris ce que Joë avait appelé « l'ingénieuse combinaison... » C'était un système de ligatures qui, si je risquais un mouvement des jambes, me serrait les bras à les briser, et m'étreignait les jambes à hurler de douleur, si j'esquissais le moindre geste des bras !... Les poignets collés aux reins, les chevilles fortement unies... il leur était possible de faire, de la masse sans résistance que j'étais, tout ce qu'il leur plairait de faire !...

Je devais avoir dans les yeux une indicible épouvante, car Joë se pencha vers moi et me dit, d'un ton amusé de commisération :

— Voyons ! qu'est-ce qu'on réclame de vous ?... Une minute de courage, que diable !... C'est dans votre intérêt, Jonathan ! Vous êtes de ces poules mouillées à qui il faut forcer la main pour faire leur bonheur !

Je ne pouvais pas encore comprendre le sens de ces déraisonnables paroles...

Bambou m'avait chargé sur ses épaules...

Je vis Joë s'embarrasser les mains des deux petits colis qu'il avait rapportés de Paris, le soir même, et les porter avec précaution...

— Nous allons opérer dans la chambre d'ami, indiqua Joë Duncan.

Une sueur froide me coula par tout le corps, et je fermai les yeux, avec la crainte et le désir, étrangement mêlés, de m'évanouir. Qu'allait-il advenir de moi ? Quel était le dessein de ces brutes ?

Bambou me déposa sur le lit.

— Tirez la couche au milieu de la pièce ! fit Joë, et allez me chercher un bol dans la salle à manger. Il faut agir avec précaution, avec dextérité, et ne pas le faire souffrir inutilement.

Ces derniers mots m'angoissèrent au delà de toute expression. Je crus deviner que ma dernière heure était venue. Mon regard, attaché aux yeux de Joë Duncan, devait avoir une effrayante fixité, car il me dit après avoir approché un fauteuil du lit et s'y être tranquillement installé :

— Voyons ! Jonathan, calmez-vous ! Ça n'est pas la mer à boire ! Il faut, pour la vraisemblance de l'histoire..., plus tard..., que je vous pose une paire de lunettes sur les yeux ! C'est aussi une précaution, ma main peut trembler, n'est-ce pas ?

Il se mit à faire les demandes et les réponses, devinant sans peine la question qui était au fond de mon esprit.

— Vous demandez où je veux en venir ? C'est d'une simplicité enfantine ! Nous allons être obligés bientôt de nous séparer, Jonathan. Ce ne sera pas pour longtemps, mais il ne faut pas perdre une minute le bénéfice de l'aventure qui vous arrive, ici, chez moi, depuis un mois ! Vous allez probablement revoir votre fille Evelyne, être obligé de circuler dans le monde, à visage découvert, si je peux dire !... Or, il ne faut pas trop se fier aux apparences !... Ce n'est pas parce que Marcadian ne vous a point reconnu à sa première visite qu'il est inutile de prendre toutes les précautions !... Il ne faut pas qu'Evelyne puisse vous reconnaître, Evelyne, ni personne au monde... Il ne faut pas qu'on vienne vous regarder sous le nez, avec trop d'insistance, dans la vie, aussi bien à Paris qu'à Boston ! Il faut que votre visage soit assez répugnant « pour détourner les regards » de ceux qui ont connu Barrabas... aussi bien que de tous ceux qui ont eu affaire à Bresliane !... Comprenez-vous ? C'est pourquoi j'avais d'abord pensé à la variole noire... ou à un lupus tout à fait dégoûtant !... Mais, du moment que la nature ne veut pas nous venir en aide... il nous faut bien venir en aide à la nature !... Vous allez voir !

Le nègre rentrait dans la chambre d'ami, avec le bol qu'il était allé quérir... Joë Duncan dépaquetait avec soin les deux colis qu'il avait rapportés de Paris. Le premier contenait une fiole, dont il versa le contenu dans le bol... Le second était composé de ouate hydrophile et d'onguents pharmaceutiques... Joë me dit, avec un sourire diabolique, en me désignant l'un :

— Voici le mal !

Puis, en me montrant l'autre :

— Voilà le remède !

Et il ajouta, goguenard :

— Dites que je ne représente pas encore la Providence, qui a eu soin, nous enseigne-t-on quand nous sommes enfants, de mettre le remède à côté du mal !

Mon regard affolé ne se détachait toujours pas du sien... Je ne comprenais pas encore... Je ne pouvais pas comprendre... Je n'osais pas comprendre !...

(A suivre.)

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue Nationale, Lille